



ADHESION 2023/2024

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Informations sur l'admission

Documents à nous transmettre :

- Une photocopie de votre diplôme de professionnel de santé ou de psychologue.

Description / Contenu

Adhérer à l'AREPTA permet à chaque personne qui le souhaite de participer à la vie de l'association, d'assister à titre gracieux à toutes les visioconférences régulièrement proposées ainsi qu'aux soirées de supervision et d'échanges autour de problématiques thérapeutiques auxquels ils sont confrontés.

L'adhésion couvre la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.